



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

**Contre la division organisée par Macron :
unité des travailleurs sur les revendications !**

Le « pass'sanitaire » est un instrument pour se débarrasser des salariés, suspendre, ne pas renouveler le contrat de travail, discriminer à l'embauche, créer une zone de non droit pour s'attaquer encore au code du travail.

Les employeurs ont démontré, tout au long de la crise sanitaire, qu'ils n'hésitaient pas à faire preuve du pire opportunisme, multipliant leur profit, sollicitant des aides financières tout en licenciant les salariés.

De même, nous condamnons les dérives constatées de la part de certains employeurs qui ne respectent pas la confidentialité relative à la santé des salariés.

Nous dénonçons le contexte politicien nauséabond, l'instrumentalisation des craintes et l'exploitation des oppositions, des incompréhensions et des doutes, pour diviser les salariés et les appauvrir.

À la date du 15 septembre, tous les salariés seront concernés. C'est inadmissible, nous nous opposons à toute suspension du contrat de travail ; les secteurs hospitalier et médico-social doivent pouvoir avoir les moyens de continuer à fonctionner sans l'inacceptable politique de contrainte.

Comme le bureau l'a exprimé par sa déclaration du 06 août, « Macron matraque les droits sociaux des salariés et nos libertés ! », **nous exigeons à nouveau l'abrogation de la loi dite de gestion de la crise sanitaire et l'abandon immédiat du « Pass'sanitaire ».**

Face à la tentative de division, nous répondons par l'unité des salariés pour obtenir satisfaction des revendications et nous préparons la mobilisation sans plus attendre.

Urgence pour :

- l'augmentation des salaires, du Smic et des pensions ;
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et assurance chômage ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives ;
- l'arrêt des fermetures de services, des suppressions de postes, et de privatisation du service public ;
- L'abrogation de l'Etat d'Urgence, et de la loi dite « contre le séparatisme » ...

L'Union Départementale appelle les salariés du public et du privé, avec leurs syndicats à se réunir, à construire leurs cahiers de revendications, à discuter des moyens pour obtenir satisfaction et à se saisir par la grève de l'appel des confédérations FO, CGT, FSU et Solidaires au 5 octobre.

Face aux matraquages des droits sociaux des salariés, opposons la résistance collective syndicale.

Par mandat du bureau, les secrétaires de l'UD CGTFO 22, le 09 septembre 2021